

<b>Bourses des maires</b>	
Objectif :	Encourager les élèves de niveau secondaire provenant de différentes municipalités à poursuivre leurs études au Centre d'études collégiales de Montmagny (CÉCM).
Nombre :	Variable selon le nombre de municipalités participantes.
Montant :	100 \$
Conditions d'admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Avoir déposé une demande d'admission au SRACQ;</li> <li>★ Être en provenance du secondaire;</li> <li>★ Être admis à temps plein à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC);</li> <li>★ Être officiellement inscrit au CÉCM le 20 septembre pour la session d'automne;</li> <li>★ Être résidant d'une municipalité participante.</li> </ul>
Donateur :	Municipalités
Responsable :	Direction exécutive de la Fondation
Municipalités participantes :	Municipalités de St-Pierre, l'Islet, St-Fabien de Panet, Berthier-sur-Mer, St-François, Cap-St-Ignace, Notre-Dame-du-Rosaire, St-Juste-de-Bretenières et Ville de Montmagny.
Nomination des boursiers :	Tirage au sort effectué parmi tous les élèves nouvellement inscrits au CÉCM et résidant dans l'une ou l'autre des municipalités admissibles.
Remise :	À l'automne (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 20 septembre).